IEQT

L'école du management
des risques et de la performance durable

Taxe d'apprentissage 2023

À la hauteur de demain

ieqt.org

Avec la taxe d'apprentissage, renforçons nos liens

LA TAXE D'APPRENTISSAGE, UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT

La taxe d'apprentissage est une contribution annuelle qui aide à soutenir les formations technologiques et professionnelles et à financer les formations en apprentissage.
Son montant est de 0,68 % de la masse salariale brute de l'année N-1.

LA TAXE D'APPRENTISSAGE : A QUI LA VERSER ?

Les entreprises versent, depuis cette année, la totalité de la taxe d'apprentissage à l'Urssaf ou à la MSA selon la répartition suivante :

- 13% pour le financement des formations initiales technologiques et professionnelles, l'insertion et l'orientation professionnelle, à verser aux établissements de votre choix via la plateforme SOLTéA.
- 87% pour le financement de l'apprentissage.

VERSER SA TAXE D'APPRENTISSAGE C'EST...

- Favoriser l'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur
- Soutenir les écoles de proximité
- Améliorer les conditions d'études de vos futurs collaborateurs
- Cultiver votre marque employeur et ainsi faciliter vos futurs recrutements
- Financer les projets d'innovation pédagogique et de transformation digitale qui contribueront à votre performance.

Date limite de versement : 6 octobre 2023

Soutenez la formation des Professionnels du management des risques, de la qualité, de la sécurité et de l'environnement

2 Programmes accessibles en formation initiale, continue ou par alternance :

- Bac+3 Bachelor Responsable QSE
- Bac+5 Manager des Risques QSE

Spécialités : *Lean et Excellence opérationnelle - Sûreté et Cybersécurité - Audit des Systèmes de Management*

Chiffres clés :

- 14 campus
- 12 000 entreprises partenaires
- 750 étudiants / an
- 9 300 diplômés

Fidèle à son esprit pionnier, le Réseau IEQT est à l'avant-garde du progrès pour ouvrir la voie aux générations futures, les accompagner dans leur découverte du monde et les aider à l'entreprendre de façon plus sûre et responsable. Pour donner vie à cette ambition, nos 14 campus conjuguent l'excellence et la singularité de l'IEQT et s'engagent à délivrer une expérience unique et pertinente, à la hauteur des enjeux de demain.Grâce aux 13% de votre taxe d'apprentissage, vous pouvez prendre part à ce projet collectif et soutenir les ambitions de l'IEQT.

Espace Entreprise :
déposez vos offres de stage, alternance ou emploi sur :
network.ieqt.org

FRANCE compétences
CERTIFICATION
enregistrée au RNCP

VOUS SOUHAITEZ VERSER votre taxe d'apprentissage à l'IEQT

Un versement en 3 étapes :

1/ Calculez le montant de votre contribution 2023

- Taxe d'apprentissage 2023 = masse salariale brute 2022 x 0,68 %
- Solde 13 % 2023 = Taxe d'apprentissage 2023 x 13 %

2/ Du 5 au 15 mai :

Déclarez et payez auprès de l'Urssaf ou de la MSA, le solde de votre taxe d'apprentissage (DSN avril 2023) au titre de la masse salariale de l'année 2022.

3/ Du 25 mai au 6 octobre :

- connectez-vous à SOLTéA (www.soltea.education.gouv.fr/espace-public)
- consultez le catalogue des établissements
- versez votre solde de 13 % aux établissements de votre choix

IEQT

Les étudiants et les équipes de l'école vous remercient pour votre confiance et votre soutien.

conception Adrien Lurtz 06 95 14 85 04 - adrienlurtz.com

Références SOLTéA IEQT :

Etablissement principal : CCI ALLIER
Code UAI1 : 0031130M
SIRET 13002286600011

Composante : IEQT
Code UAI 2 : 0031035J

CONTACT
04 70 35 40 62 | taxeapprentissage@allier.cci.fr

IEQT VICHY
5 à 15 rue Montaret • 03200 VICHY | vichy@ieqt.org

www.ieqt.org